Un Master Professionnel



Des étudiants motivés





Des équipements diversifiés et récents





Une association

Le Master CAC possède sa propre association AECA (Association des Étudiants en Chimie Analytique).

Contacts

Responsable du M1

Dr Julien ROGER Tél: 03 80 39 60 70 Julien.Roger@u-bourgogne.fr

Responsables du M2

Pr Dominique LUCAS
Tél: 03 80 39 36 64
Dominique.Lucas@u-bourgogne.fr

Dr Julien BOUDON Tél: 03 80 39 59 42 Julien.Boudon@u-bourgogne.fr

Adresse

Master Contrôle et Analyse Chimiques U.F.R. Sciences et Techniques Université de Bourgogne – Franche Comté 9, avenue Alain Savary 21078 DIJON Cedex

Site internet

http://blog.u-bourgogne.fr/master-cac/





Master professionnel

Contrôle et Analyse Chimiques





Description du Master



Le Master Contrôle et Analyse Chimiques (CAC) permet à l'étudiant d'acquérir une spécialisation en chimie analytique ainsi que des compétences avancées dans les méthodes physicochimiques d'analyse (chromatographie, spectroscopie, électrochimie, ...).

Des enseignements de qualité

La formation se déroule sur 2 ans. Les cours sont délivrés par des enseignants-chercheurs et des intervenants professionnels extérieurs.

Des débouchés variés

L'objectif de ce parcours à vocation typiquement professionnelle est de former des responsables analyticiens qui pourront travailler dans le secteur privé comme dans le secteur public.

De plus, ce master ouvre sur différents secteurs d'activité tels que :

- Pharmaceutique
- Agroalimentaire
- Nucléaire
- Cosmétique
- Œnologique
- Prestation d'analyses
- Instrumentation analytique
- Organismes de contrôle ...

Aidez-nous à continuer de bien former nos étudiants ...

En nous versant votre taxe d'apprentissage

Le Master CAC est une formation professionnelle habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage.

A quoi sert la taxe?

Cette taxe nous permet :

- de financer des dépenses liées à l'enseignement
- d'investir dans du matériel pédagogique et scientifique
- de développer les liens entre les étudiants et le monde professionnel (visites d'entreprise...)

Comment la verser à notre master ?

A partir de 2022, l'Urssaf sera chargée de collecter la taxe unique via la déclaration sociale nominative (DSN).

Vous voulez devenir partenaire de notre master ?

Si vous le souhaitez et après votre accord, le logo de votre entreprise peut apparaître sur notre site internet :

http://blog.u-bourgogne.fr/master-cac/

En accueillant nos étudiants dans votre entreprise

Si votre société souhaite accueillir un (des) stagiaire(s) de notre formation, voici les périodes et durées des stages :

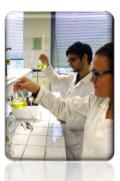
> En 1^{ère} année de Master CAC

Stage de 3 mois minimum à partir de miavril (prolongation possible jusqu'à miseptembre).

> En 2^{ème} année de Master CAC

Stage de 4 mois minimum à partir de mimars (prolongation possible jusqu'au 30 septembre).





La 2^{ème} année du Master est proposée en ALTERNANCE

Elle se présente sous forme d'un contrat de professionnalisation d'un an avec une rémunération mensuelle. Cette formation accentue fortement l'expérience professionnelle de nos étudiants.